

ADONIS GOLF DE DIGNE-LES-BAINS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 10.000 EUROS
57 Route de Chaffaut - 04000 DIGNE-LES-BAINS
RCS MANOSQUE 951 272 251

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés
du 30 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin, à 14h,

Les associés de la société **ADONIS GOLF DE DIGNE-LES-BAINS**, SAS au capital de 10.000 Euros divisé en 1000 (MILLE) actions de 10 (DIX) Euros chacune entièrement libérées, dont le siège social est sis 57 Route de Chaffaut - 04000 DIGNE-LES-BAINS, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement par la Présidence conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Laëtitia CINQUINI épouse BATAILLÉ, Présidente.

Sont régulièrement convoqués et présents :

- **La société ADONIS PATRIMOINE**, actionnaire porteuse de CINQ CENTS actions ;

500 actions

- **Madame Laëtitia CINQUINI épouse BATAILLÉ**, actionnaire porteuse de CINQ CENTS actions ;

500 actions

Soit au total deux (2) associés présents ou représentés, totalisant 1.000 (MILLE) actions composant le capital social.

1.000 actions

La Présidente constate que l'Assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la Présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;

La Présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle l'ordre du jour :

- rapport de la Présidence sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- rapport de la Présidence sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- approbation de ces comptes et quitus du Président ;
- affectation des résultats ;
- approbation des conventions règlementées ;
- rectification d'erreur matérielle ;
- pouvoirs.

Puis elle donne lecture des rapports de la Présidence sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice écoulé et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes et quitus à la Présidence

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels font apparaître une perte de SIX CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE (- 619.984) Euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des conventions règlementées

L'Assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la Présidence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs

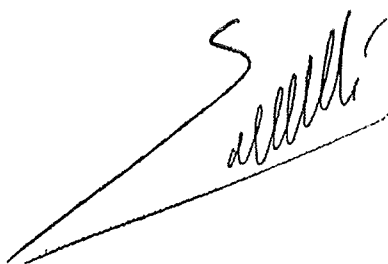
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par tous les associés présents.

La société ADONIS PATRIMOINE



Madame LAETITIA CINQUINI épouse BATAILLÉ



ADONIS GOLF DE DIGNE LES BAINS

57 Route du CHAFFAUT

04000 DIGNE-LES-BAINS


BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/03/2023 au 31/12/2024

édité le 26/05/2025

*Certifié conforme à l'originale
La Présidente*

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

ACTIF	du 01/03/2023 au 31/12/2024 (22 mois)				du Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	71 506	10 001	61 504	5,37		
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	27 190	3 859	23 331	2,04		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	52 863	4 280	48 583	4,24		
Autres immobilisations corporelles	656 647	29 854	626 794	54,75		
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	808 206	47 994	760 212	66,40		
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	4 160		4 160	0,36		
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	6 901		6 901	0,60		
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	67 762		67 762	5,92		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 904		4 904	0,43		
. Personnel	3 081		3 081	0,27		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	58 054		58 054	5,07		
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	169 396		169 396	14,80		
Charges constatées d'avance	70 404		70 404	6,15		
TOTAL (II)	384 661		384 661	33,60		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 192 868	47 994	1 144 873	100,00		

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (22 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	0,87
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-619 984	-54,14
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	-609 984	-53,27
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	101 429	8,86
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	101 429	8,86
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	174 178	15,21
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	892 000	77,91
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 457	21,61
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	45 961	4,01
. Organismes sociaux	23 912	2,09
. Etat, impôts sur les bénéfiques		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	798	0,07
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 970	0,35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	61 243	5,35
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	203 910	17,81
TOTAL(IV)	1 653 429	144,42
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 144 873	100,00

ADONIS GOLF DE DIGNE LES BAINS

57 Route du CHAFFAUT

04000 DIGNE-LES-BAINS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/03/2023 au 31/12/2024

édité le 01/09/2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 22 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 144 873,25 E.

Le résultat net comptable est une perte de 619 984,50 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/09/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Notre établissement hôtelier a ouvert en juin 2024 alors que notre golf avait reçu ses premiers clients en avril 2024.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 808 206 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		98 696		98 696
Immobilisations corporelles		709 511		709 511
Immobilisations financières				
TOTAL		808 207		808 206

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 47 994 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		13 861		13 861
Immobilisations corporelles		34 134		34 134
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		47 995		47 994

3.2 - Etat des créances = 204 204 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	204 204	204 204	
TOTAL	204 204	204 204	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 4 234 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 234
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	4 234

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 70 404 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10,00	10 000

4.2 - Provisions = 101 429 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges		101 429			101 429
TOTAL		101 429			101 429

4.3 - Etat des dettes = 1 653 429 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	174 178	57 466	116 712	
Dettes financières diverses	892 000		892 000	
Fournisseurs	247 457	247 457		
Dettes fiscales & sociales	74 641	74 641		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	61 243	61 243		
Produits constatés d'avance	203 910	203 910		
TOTAL	1 653 429	644 717	1 008 712	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 107 855 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	85 296
Dettes fiscales & sociales	22 560
Autres dettes	
TOTAL	107 855

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.5 - Produits constatés d'avance = 203 910 E**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4.6 - Informations complémentaires sur le bilan passif

La provision pour risque et charges d'un montant de 101 429 euros concerne un litige prud'hommal.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 544 517 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	988	0,18 %
Prestations de services	540 029	99,18 %
Produits des activités annexes	3 500	0,64 %
TOTAL	544 517	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	13	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	13	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 4 234 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	4 234
Clients prod.non enc.fact(41811000000)	4 234
TOTAL	4 234

8.2 - Charges constatées d'avance = 70 404 E

Charges constatées d'avance	Montant
Ch.constatees d'avance(48600000000)	70 404
TOTAL	70 404

8.3 - Charges à payer = 107 855 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	85 296
Fourn.fact.non parvenues(40810000000)	85 296
Dettes fiscales et sociales :	22 560
Dettes prov./conges payes(42820000000)	18 272
Taxe apprentissage(43800000000)	569
Charges s/cp(43820000000)	3 442
Etat autres charges a payer(44860000000)	276
TOTAL	107 855

8.4 - Produits constatés d'avance = 203 910 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d avances(48700000000)	203 910
TOTAL	203 910

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet GD CONSEIL & PARTNERS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par ADONIS GOLF DE DIGNE LES BAINS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	1 144 873
Chiffre d'affaires hors taxes	544 517
Résultat net de l'exercice (perte)	-619 984

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour GD CONSEIL & PARTNERS
Fait à TOULON le 01/09/2025